Département du Var CANTON DE VIDAUBAN Commune de LORGUES	*République Française* COMPTE RENDU des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LORGUES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur ALEMAGNA Claude, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29	date de la convocation : 13 juillet 2020
PRESENTS (24)	Mmes et MM. ALEMAGNA, FIORINI, HEBREARD, DUBOIS, HERY, WECKMANN, HUMBLOT, TOSI, PELLETIER, BERTRAND, GELER, MATHIAS, GRIGOLI CROGNIER, SONTOT, RAMOS, VAN LIMBERGHEN, CAZIER, TORNIOR, MOURADI, ROBION, FORME, FAVOREL, HOUSSAYS
ABSENT (0)	
EXCUSÉ (0)	
REPRÉSENTÉS (5)	RIBARIC par HUMBLOT, PORLIER par HERY, GUINDEO par HEBREARD, ACCIARI par DUBOIS, CHAMBON par FIORINI
Secrétaire de séance	Mme TORNIOR

PROCES-VERBAL

M. le Maire ouvre la séance à 18h30. Il rappelle à M. Formé que le port du masque est obligatoire dans les lieux clos et lui demande à plusieurs reprises de mettre un masque.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 12 juin 2020.

Le procès-verbal est mis au vote, et approuvé par 27 voix et 2 abstentions (MM. FORME, FAVOREL).

1- COMPTE DE GESTION 2019 DU REVEUR MUNICIPAL : COMMUNE

Madame FIORINI présente en détail le compte de gestion de la Commune, elle précise que le compte de gestion du receveur municipal doit être identique au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire tient à préciser que Madame GOURDIN du Trésor Public qui contrôle la Commune le qualifie de « bonne gestion ».

Monsieur FORME : Je constate qu'il y avait la somme de 10.000 € pour des travaux à la collégiale prévus (article 21-61 page 31) et qu'il y a 0 € dépensé. La collégiale est-elle entièrement restaurée ?

Monsieur le Maire : Ce sont plus de 342.000 € que la Commune a investi pour la Collégiale. Il reste encore des travaux à faire, sa restauration n'est pas entièrement finie. La somme représente des crédits ouverts et des travaux non faits.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

2- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : COMMUNE

Madame FIORINI présente le compte administratif 2019 de la Commune, il est identique au compte de gestion.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil municipal approuve par 25 voix et 3 abstentions (FORME, FAVOREL, HOUSSAYS).

3- AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION : COMMUNE

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat d'exploitation de la commune et propose d'affecter au compte 1068 la somme de 2 002 191,62 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

4- COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL : SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2019 du receveur municipal pour le service public de distribution d'eau potable.

Madame HOUSSAYS : La Commune perd une fois de plus une compétence. Je regrette l'importance des EPCI au détriment des marges de manœuvre des communes, c'est un problème de souveraineté. Je salue la volonté du Maire de vouloir conserver les services publics d'eau et d'assainissement.

Monsieur le Maire : Je suis très attaché au service public. Le service de l'eau et de l'assainissement était réactif, performant. C'est aussi un élément d'enrichissement de la Commune. Le transfert a été effectué par le Parlement sans consultation des élus locaux. Je l'ai dit plusieurs fois et je le répète « On nous a volé l'eau honnêtement ». Aujourd'hui nous avons un regard sur les finances car nous avons signé une convention de gestion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Madame FIORINI présente le compte administratif 2019 du service public de distribution d'eau potable et le met aux voix.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Par 26 voix contre 2 abstentions (MM. FORME, FAVOREL) le compte administratif 2019 du service public d'eau potable est approuvé.

6- COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2019 du receveur municipal pour le service public d'assainissement.

Monsieur FAVOREL : Vous dites que vous n'avez jamais fait d'emprunt mais je constate un emprunt de 194 000 € au crédit foncier ?

Monsieur le Maire : Oui et je le confirme, je n'ai jamais emprunté sur le budget de la Commune. Il s'agit du budget de l'assainissement qui se gère tel un établissement public industriel et commercial et seul l'usager le rembourse sur le prix de l'eau. Cette compétence a été transférée à DPVA.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Madame FIORINI présente le compte administratif 2019 du service public d'assainissement. Monsieur le Maire quitte la salle.

Par 26 voix et 2 abstentions (MM FORME, FAVOREL) le compte administratif 2019 du service public d'assainissement est approuvé.

8- AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose d'affecter au compte 1068 la somme de 208 863,36 €

Par 26 voix et 2 abstentions (MM. FORME et FAVOREL) l'affection du résultat d'exploitation du service public d'assainissement est approuvé.

9- COMPTE DE GESTION 2019 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du service extérieur des pompes funèbres.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

10- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Madame FIORINI présente le compte administratif 2019 du service extérieur des pompes funèbres, il est identique au compte de gestion du percepteur.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

11- BUGET PRIMITIF 2020 : COMMUNE

Madame HOUSSAYS : Il s'agit d'un budget important, je constate qu'au chapitre 16 il n'y a aucun emprunt. Avec la crise que vous venons de traverser, et la dette inexistante il aurait été judicieux d'investir, d'autant que les taux d'intérêts sont très bas. Votre budget est bon mais pas assez ambitieux ni visionnaire donc je voterai contre.

Monsieur FORME : Je suis d'accord, je note une baisse des investissements, pas de baisse de fonctionnement, donc nous voterons contre.

Monsieur FAVOREL : Il y a inscrit 250 000 € à l'opération 104, quels véhicules allez-vous acheter pour 250 000 € ?

Monsieur le Maire : Nous ne comptons pas acheter des véhicules il s'agit d'un prévisionnel. Pourquoi voulez vous qu'on emprunte quand on a un compte administratif de 600 000 € et un budget primitif qui dégage de gros excédents ? Nous autofinançons les travaux d'aménagement du stade Turchi, les travaux de la vieille ville, nous avons injecté 1 000 000 € de travaux pour effacer les dégâts dus aux intempéries de novembre 2019, soit près de 10 000 000 € !
Nous sommes notre propre financier pour payer tout ça !
Nous avons mené des projets à long terme, la Collégiale dont les études ont duré 2 ans et nous n'avons eu à débourser que 30 % du coût total des travaux grâce aux subventions que nous avons obtenues. Le Réal Calamar ce sont 2,5 millions de travaux réalisés, le chemin de Fréjus où nous faisons des travaux sur les eaux de ruissellement. Cela fait un an que nous travaillons sur la vieille ville et nous avons obtenu des subventions de la part du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Etat. Emprunter pour remplir des bas de laine n'est pas de la bonne gestion.

Pour revenir au budget, il faut savoir que nous avons perdu des recettes, les prestations de la CAF soit 200 000 €, les droits de places 90 000 €, les droits de mutations pour 300 000 €. En même temps nous avons eu une baisse de nos dépenses économies alimentaires 30 000 €, avec l'annulation des manifestations donc pas de subvention au LEF soit 90 000 €. La crise sanitaire a coûté à la Commune 682 000 € entre la perte des recettes et les dépenses occasionnées.

Par 26 voix pour et 3 contre (FORME, FAVOREL, HOUSSAYS) le Budget primitif 2020 de la Commune est approuvé.

12- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Amis de Saint Ferréol et du Vieux Lorgues	2 000
Les Archers lorguais	1 200
Association Sportive collège Thomas Edison	250
Auto Moto Club les Perlés	500
Boule de la Noix	3 500
CAD Vocal	1 000
Canal de Sainte Croix	1 000
Chasseurs lorguais	2 000
Danse Country Lorgues	500

Danser pour Danser	1 000
Donneurs de Sang bénévoles	1 000
Ensemble Choral de Lorgues	2 000
Equi Passion	500
ESL Basket Club	75 000
ESL Football	40 000
ESL tous en forme	750
FNACA	750
Foyer des anciens Lou Cantoun	1500
Geade Draguignan IUT Toulon	500
Godasse lorguaise	1 000
Groupe Expression	1000
Groupe Mycologique Botanique	500
Harmonie Lorguaise	1 500
Jeudi Club	1 000
Judo Club	3 500
Karate Club	1 000
Lei Gardo Pitchoun	600
Leo Lagrange Lorgues	10 000
Les Amis de la Cascade	1 000
Les Loisirs des Mains Créatives	700
Les Baladins du Var	1 500
Lorgues Animation Vidéo	1 500
Lorgues Equitation Animation	500
Lorgues Ovalie Var	9 000
Lorgues Cyclos	2 000
Lou Ginestoun	750
Miaou et Cie en détresse	1 500
Mille et une croix	400
Olympique Taradeau Lorgues Athlétisme	4 000
Rencontres Loisirs Ainés Lorguais	1 000
Ri-O-Lé	1 500
Secours Lorguais	4 000
Section 1774 de la Médaillés Militaires	500
Souvenir Français	750
Tennis Padel Club	8 500
U F A C	750
Union Nationale des Combattants	750
UNSOR	100
TOTAL	**195 750**

Monsieur FORME : Je demande que l'on vote les subventions par association et non dans la globalité. Il y a des associations qui rendent services mais pour certaines d'entre elles je veux savoir ce qui motive les sommes allouées. Pourquoi vous attribuez 3 500 € à la « Boule de la Noix », je veux savoir à quoi servent les 3 500 € ?

Monsieur le Maire : Vous n'êtes pas venu une seule fois en 6 ans en commission des finances, vous avez critiqué la subvention au vélo club alors que vous en étiez membre. Quant à la Boule de la Noix elle rassemble des jeunes, elle créé de la convivialité et organise des concours. Chaque association dépose une demande complète qui est étudiée par nos services et présentée à la commission des finances. On vote dans la globalité des subventions et non une par une. Je vous rappelle que les associations sont l'âme de la ville.

Monsieur FAVOREL : Les Archers Lorguais ont demandé 1 500 € et n'ont eu que 1 200 €, pourquoi ?

Monsieur le Maire : Avec la crise nous aurions dû réduire les subventions alors que nous avons choisi de les maintenir, nous étudions les dossiers et attribuons ce que nous estimons et non pas ce qu'elles demandent, preuve de notre sérieux.

(Mmes et MM. GELER ; GRIGOLI, DUBOIS, FIORINI, MATHIAS, GUINDEO ne participent pas au vote)

Par 21 voix et 2 abstentions (FORME, FAVOREL) les subventions aux associations sont adoptées.

13- BUDGET PRIMITIF 2020 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif limité à 13 640,37 € en section d'exploitation et 2 127, 67 € en section d'investissement.

Le conseil approuve à l'unanimité.

14- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Monsieur le Maire propose de créer une Commission d'Appel d'Offres à titre permanent et de procéder à l'élection de ses membres.

Listes déposées :
Majorité municipale :
Titulaires : FIORINI Francine, HEBREARD Marc, HERY Philippe, HUMBLOT Jean-François, WECKMANN Colette
Suppléants : DUBOIS Elisabeth, MATHIAS René-Raymond, BERTRAND Jacques, VAN LIMBERGHEN Arnaud, MOURADI Hakim

Lorgues en Provence :
Titulaire : FORME Jean-Bernard
Suppléant : FAVOREL Aymeric

Liste(s) candidate(s)

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Nombre de Votants : 29
- Suffrage blanc : 1
- Suffrage nul : 0
- Suffrages exprimés : 28

ont obtenu :

- Liste Majorité municipale : 26 voix soit 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants
- Liste Lorgues en Provence : 2 voix soit 0 siège

MMES et M.M. : FIORINI Francine, HEBREARD Marc, HERY Philippe, HUMBLOT Jean-François, WECKMANN Colette sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres
MME et M.M. DUBOIS Elisabeth, MATHIAS René-Raymond, BERTRAND Jacques, VAN LIMBERGHERN Arnaud, MOURADI Hakim sont élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

15 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire propose la liste de contribuables suivante :

Titulaires

- Mme FIORINI Francine née PREIRE le 23/02/1947 domiciliée 2 lotissement Sainte Auxile
- M. CAMPION Marc né le 08/09/1948 domicilié 292 chemin des Pailles
- M. NOUVEL Pascal né le 09/02/1954 domicilié 217 chemin du Train des Pignes Ouest
- M. CHADEFAUD Jean- Patrick né le 16/03/1966 domicilié 263 chemin des Bas Rougons
- M. BERTRAND Jacques né le 29/09/1954 domicilié 734 chemin de la Martinette
- M. TRUC André né le 25/09/1948 domicilié 44 avenue Allongue
- M. BLANC Jacques né le 26/08/1945 domicilié 11 hameau de la Couaste
- M. SAPPA Alexandre né le 19/05/1955 domicilié 910 route de Saint Antonin
- M. MOUETTE Jean-Claude né le 28/04/1945 domicilié 1651 chemin du Train des Pignes Est
- M. BALBO Gilbert né le 24/01/1954 domicilié 14 rue Vacquier
- M. ACCIARI Pierre né le 10/04/1949 domicilié 17D les Hauts de la Couaste
- Mme PASQUIER Françoise née DARY le 04/03/1955 domiciliée 555 chemin des Pailles
- Mme GRIGOLI Pierrette née GIRARD le 15/03/1959 domiciliée 8 place Climènes
- M. RAVAIS André né le 27/03/1952 domicilié 788 Bd des Mimosas 06550 la Roquette sur Siagne
- Mme PELLETIER Yvette née MOURIES le 03/07/1952 domiciliée 291 chemin de Bourrage
- Mme PORLIER Danièle née VALLOT domiciliée 406 chemin du Plan

Suppléants

- Mme THILLMANY Pascale née KERMOUN le 31/08/1959 domiciliée 152 chemin Casserine Sud
- M. GUINDEO Jean-Pierre né le 21/01/1954 domicilié 485 chemin de Ginasservis
- M. FOUCOU Julien né le 07/11/1944 domicilié 1849 route de Sauveclare
- M. ROBION Olivier né le 13/071987 domicilié 957 chemin Sainte Anne
- M. HEBREARD Marc né le 01/01/1953 domicilié 529 bd du Real Calamar

- M. MATHIAS René né le 13/07/1956 domicilié 343 chemin des Combes
- Mme Weckmann Colette née SEBBAN le 03/02/1948 domiciliée 4 chemin de Liécabre
- Mme RAMOS Céline née PELLEGRIN le 22/041971 domiciliée 6001 route de Draguignan
- M. HUMBLOT Jean-François né le 05/12/1949 domicilié 37 hameau de la Couaste
- Mme DUBOIS Elisabeth née MARIANI le 13/05/1950 domiciliée 212 chemin de Bélinarde
- M. MOURADI Hakim né le 11/06/1985 domicilié 197 chemin des Pins
- Mme RIBARIC Karine née le 30/05/1977 domiciliée 730 chemin de Fréjus
- M. HERY Philippe né le 23/05/1955 domicilié 28 les Bastides de l'Enclos
- Mme SONTOT Marie-Christine née le 18/09/1963 domiciliée 2 rue Barbacane
- Mme AUGUIN Jutta née le 26/04/1944 domiciliée 15 rue des Climènes Les Bastides
- M. PRATO Edmond né le 28/05/1944 domicilié 137 chemin du Défens

Par 26 voix, 2 contre (FORME, FAVOREL) et 1 abstention (HOUSSAYS) la commission communale des impôts directs est approuvée.

16 – DEFINITION DES DOMAINES DANS LESQUELS LE MAIRE POURRA ESTER EN JUSTICE :

Il est proposé que le Maire pourra ester en justice pour toutes les actions concernant la commune en demande ou en défense, devant les juridictions civiles, administratives ou pénales, y compris les constitutions de partie civile.

Par 27 voix et 2 contre (FORME, FAVOREL) la proposition est approuvée.

17 – ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UN TERRAIN CADASTRE B 2681 LIEU-DIT CHEMIN DE DRAGUIGNAN ET DE FREJUS :

La commune souhaite conserver ce terrain en zone non constructible et en faire une zone de rétention des eaux pluviales.

Par 27 voix et 2 abstentions (FORME, FAVOREL) l'acquisition est approuvée.

18 – DECISIONS DU MAIRE :

N° DU MARCHE	INTITULE	TITULAIRE	Four. Ser. Trav.	NOTIFIE LE	MONTANT € HT
2020/05	TRAVAUX de MISE EN SECURITE RESEAUX, VOIRIES, VALLONS HUMIDES SUITE AUX INTEMPERIES DE 2019	EUROVIA 1016 avenue Jean Lachenaud 83600 FREJUS	T	25/06/2020	Montant minimum annuel HT: 500 000,00 Montant maximum annuel HT: 1 300 000,00

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 35.